



RCS : ROANNE

Code greffe : 4201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROANNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00001

Numéro SIREN : 529 339 459

Nom ou dénomination : 3D

Ce dépôt a été enregistré le 10/01/2013 sous le numéro de dépôt 62

3 D

Société par actions simplifiée au capital de 120 000 euros
Siège social : 354, Route de Roanne, 42155 POUILLY LES NONAINS
529 339 459 RCS ROANNE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 21 DECEMBRE 2012**

Le vingt et un décembre deux mille douze,
A 10 heures,

Les associés de la société 3 D se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 6 décembre 2012 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Didier DAGUE, en sa qualité de Gérant de la société DIDIER DAGUE, Présidente de la Société.

M^r P. X. Vard est désigné comme secrétaire.

AUDITEURS CONSULTANTS GOUDARD ASSOCIES, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est *absent*.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 12.000 actions sur les 12.000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SVU @ B AT

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de la Présidente démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de la société SARL DIDIER DAGUE de son mandat de Présidente à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée, la société ASSOCIES BERTIN CHARLES DEVELOPPEMENT par abréviation A.B.C.D., représentée par Monsieur Charles BERTIN, gérant, étant précisé que ce nouveau mandat met fin au mandat de directeur général de la société exercé jusqu'à ce jour par la société A.B.C.D.

L'assemblée générale décide de ne pas nommer de nouveau Directeur Général en remplacement et de supprimer l'article 40 des statuts relatif à la nomination du premier Président.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité des votants*

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des statuts, la société ASSOCIES BERTIN CHARLES DEVELOPPEMENT par abréviation A.B.C.D. disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation que la Présidente démissionnaire.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité des votants*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité des votants*

QUATRIEME RESOLUTION

Il n'y a pas de question diverse

Cette résolution est *adoptée à l'unanimité des votants*

*CB
AT*

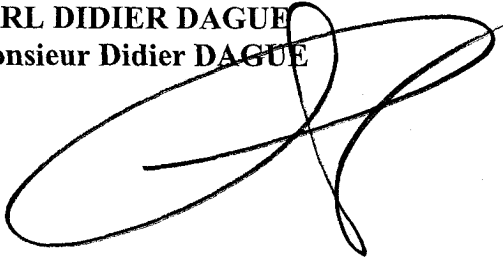
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

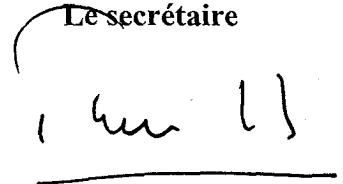
Le Président

SARL DIDIER DAGUE

Monsieur Didier DAGUE



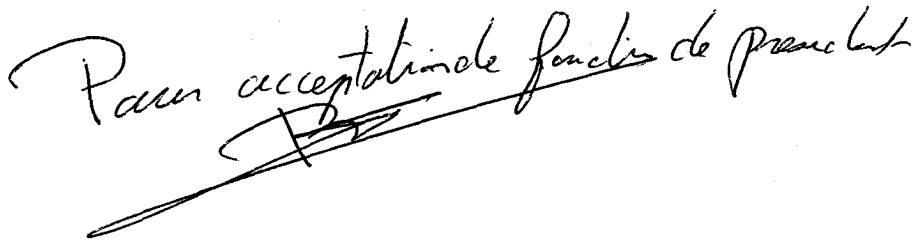
Le secrétaire



ASSOCIES BERTIN CHARLES DEVELOPPEMENT « A.B.C.D. »

Monsieur Charles BERTIN

Pour acceptation de fonction de Président

Pour acceptation de fonction de président


SOCIETE PARTENAIRE DE L'IMMOBILIER ET DE LA CONSTRUCTION

